



COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
3 JUIN 2017



01-44-53-45-90



www.familles-de-france.org



28 place St Georges Paris 75009



contact@familles-de-france.org

2017

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE FAMILLES DE FRANCE DU 3 JUIN 2017 À PARIS

Ouverture de l'assemblée générale

Patrick CHRÉTIEN ouvre la séance de cette assemblée statutaire ordinaire et non électorale et appelle ses participants à interagir pour qu'elle soit l'occasion d'échanger entre membres actifs.

Il énonce le programme de la journée et propose, en l'absence du Commissaire aux comptes, de débiter la séance par l'approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire et électorale du 4 juin 2016.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 4 JUIN 2016

Patrick CHRÉTIEN demande aux fédérations qui ont reçu ce compte-rendu si elles souhaitent poser des questions ou demander certaines modifications.

Germain BERTRAND demande d'une part, qu'à l'avenir l'enregistrement des débats soit conservé d'une année sur l'autre et d'autre part, que l'interprétation « dont il annonce un coût totalement inexact » figurant en page 7 du compte-rendu de l'assemblée générale 2016 soit supprimée.

Patrick CHRÉTIEN soumet au vote le compte-rendu de l'assemblée générale 2016 ainsi modifié ; ni voix contre, ni abstention.

Le compte-rendu de l'assemblée générale 2016 est approuvé à l'unanimité après validation de l'amendement demandé par Germain BERTRAND.

RAPPORT DU COMITÉ JURIDIQUE : ÉLIGIBILITÉ DES FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS, DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

En l'absence de Philippe de COMBEJEAN, retenu à Strasbourg par d'autres obligations prises antérieurement au changement de date de l'assemblée générale, le président passe la parole à Bernard DESBROSSES qui fait le compte-rendu des délibérations de la séance de la veille concernant l'agrément des associations et fédérations, leur éligibilité, ainsi que les délégations de pouvoir.

▪ **Concernant l'éligibilité des fédérations et associations**

a) Sont proposés pour l'agrément définitif :

- La fédération départementale de la Guadeloupe Familles de France (971)
- L'association Familles de France de Plaine Orientale (2A)
- L'association Familles de France de Boissy-Saint-Léger (94)

Il soumet au vote de l'assemblée générale la ratification de ces associations ; ni voix contre, ni abstention.

L'agrément des 3 associations concernées est ratifié par l'assemblée générale à l'unanimité.

b) Il est demandé à l'association familiale Gardoise (30) de corriger dans ses statuts la référence erronée de ses affiliations.

▪ **Concernant l'éligibilité des fédérations et associations**

Les fédérations départementales et associations directement affiliées sont invitées à respecter la date butoir d'envoi des pouvoirs ou mandats et du solde de leurs cotisations afin de permettre au comité juridique de statuer sur leur éligibilité (suffrages), surtout en année électorale.

Il est rappelé que, pour le calcul des suffrages, seules les cotisations versées avant cette date butoir seront prises en compte et que, conformément à l'article 16 du Règlement Intérieur, le nombre des suffrages sera calculé au prorata de la cotisation versée au titre de l'année écoulée si celle-ci est inférieure à la cotisation due.

▪ **Concernant les délégations de pouvoir des fédérations et associations**

Plusieurs problèmes se sont posés : d'une part, l'attribution d'une délégation à une fédération ou une association n'ayant pas réglé ses cotisations donc non éligible et d'autre part, l'attribution d'une délégation à une fédération ou une association finalement absente le jour de l'assemblée générale.

L'assemblée générale décide que le Comité juridique aura toute latitude pour statuer sur l'affectation d'un pouvoir en cas d'inéligibilité (non règlement des cotisations) ou d'absence d'une fédération mandatée par une autre.

Plusieurs intervenants préconisent que les changements, qu'il serait éventuellement nécessaire d'apporter aux Statuts de notre Mouvement au regard des décisions du Comité juridique, soient soumis à l'approbation du Ministère.

▪ **Ratification de 2 cooptations au poste d'administrateur national : Madame Chantal HUET et Madame Patricia NICOLAS**

Patricia NICOLAS est absente et excusée en raison d'un problème familial. Danièle GIRARD qui la connaît bien, puisqu'elle est adhérente d'une association de l'Eure, précise que cette personne est très impliquée dans la vie associative de son département et a monté récemment une permanence de défense du consommateur qui fonctionne bien.

Patrick CHRÉTIEN invite Chantal HUET à se présenter : celle-ci nous informe qu'elle est adhérente de l'association des familles de Beauchamp dans le Val d'Oise depuis 1986 et membre de l'UDAF du Val d'Oise.

Germain BERTRAND conteste le fait que ces cooptations n'aient pas donné lieu à un appel à candidatures général et demande que le candidat de son choix, lequel s'est présenté aux dernières élections et n'a pas été élu, soit coopté par l'assemblée générale à titre de réparation sur le troisième poste restant à pourvoir à ce jour.

Patrick CHRÉTIEN rappelle le principe de la cooptation qui consiste à choisir des personnes connues, entre autres du président, sur l'appréciation de compétences recherchées par le Conseil d'administration. Il informe qu'une place reste effectivement à pourvoir à ce jour sur le mandat d'un troisième administrateur également démissionnaire en 2017, et ce parce qu'il n'a pas trouvé la compétence souhaitée.

Patrick CHRÉTIEN soumet à ratification les 2 administrateurs cooptés par le conseil d'administration du 31 mars 2017 dont le terme du mandat est l'assemblée générale électorale de 2018; ni voix contre, ni abstention.

Les cooptations de Chantal HUET, adhérente de l'association générale des familles de Beauchamp (95) et Patricia NICOLAS, adhérente de l'association familiale d'Évreux (27) sont ratifiées à l'unanimité par l'assemblée générale.

Patrick CHRÉTIEN invite Danièle GIRARD, trésorière, Jacqueline RUAULT, trésorière adjointe, à rejoindre Thibault DAVID, commissaire aux comptes, pour la présentation du rapport financier.

RAPPORT FINANCIER

La trésorière, Danièle GIRARD, présente les comptes annuels 2016 et le budget prévisionnel 2017.

Le Commissaire aux comptes remercie la trésorière et son adjointe et souligne l'importance de leur investissement dans le redressement des comptes par rapport à 2015. Il **certifie** selon la formule consacrée **que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

Il fait état des conventions réglementées qui existent entre la fédération, d'une part et les personnes morales que sont les administrateurs, d'autre part. Concernant le reversement d'une partie de la subvention de la DGCCRF aux associations de défense des consommateurs, le président rappelle que la répartition de cette dernière se fait à partir des informations communiquées par les associations dans leur rapport d'activité dont la véracité ne peut légalement pas être remise en cause à l'heure actuelle. Il insiste sur le fait que tout dérapage des uns a pour conséquence de léser les autres. Il précise toutefois qu'un système de certification sur l'honneur et de justificatifs sera rendu nécessaire afin de mieux répondre à un éventuel contrôle de la Cours des comptes.

L'arrêt du magazine dans sa version papier, largement déficitaire, soulage le budget prévisionnel 2017 de 50 000€.

Les subventions étatiques, notamment celle de la DGCCRF, sont annoncées en baisse d'environ 6%.

La production des services vendus passe de 109 k€ en 2015 à 9 k€ en 2016 suite à l'opération d'achat groupé effectuée en 2015, dont le reliquat de recettes est facturé en 2016. Une nouvelle opération Sélectra portant sur les abonnements Internet et mobiles est lancée, laquelle générera pour Familles de France, comme en 2015 et 2016, une recette de 7€ par abonnement souscrit. Sélectra est le comparateur et Familles de France l'entremetteur. La contractualisation se fait directement auprès des fournisseurs. Les modalités de cette opération n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la DGCCRF.

Le rapport financier 2016 est adopté à l'unanimité moins une abstention de la fédération 35.

L'assemblée générale donne quitus à la trésorière et à la trésorière-adjointe à l'unanimité.

Les comptes 2016 sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée générale donne son accord à l'unanimité pour affecter le résultat au report à nouveau.

Les conventions réglementées sont adoptées à l'unanimité moins une abstention de la fédération 35.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2017.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le maintien du montant de la cotisation à 4,60€ pour 2018 conformément aux préconisations du conseil d'administration du 31 mars 2016.



Restitution est faite de l'activité 2016 par Odile COUTAUDIER pour les temps forts de l'année.

Elle souligne notamment le succès de notre enquête rentrée scolaire dont le tableau graphique a été repris par les médias.

Les responsables des secteurs et départements présentent à leur tour leurs actions et représentations marquantes réalisées en 2016.

Concernant le département Éducation, Virginie DURIN annonce que la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a rejeté notre demande d'aide financière pour le projet Mini Clubs présenté lors de la journée du réseau, ce qui nous obligera en 2017 à solliciter la participation des associations pour sa mise en œuvre.

Mme BABY demande la production de plaquettes de présentation des actions phare menées par notre Mouvement et de leurs particularités pour mieux se distinguer des organismes avec lesquels elle est amenée à travailler en coopération sur le terrain. Magali GRENOUILLEAU l'invite à participer aux commissions au sein desquelles sont mis en place les outils de travail pour chaque secteur.

Concernant le département Politique familiale, Mireille LACHAUD nous invite dans le cadre de la refonte de notre projet associatif à nous interroger sur les nouvelles évolutions de la famille et sur ce que cette dernière apporte de nos jours à la société. Elle nous incite à réactiver d'une part, notre travail de lutte contre l'illettrisme et d'autre part notre travail d'aide à l'insertion des personnes handicapées selon une méthode qui s'appuie sur la thérapie familiale. Elle réaffirme que nos associations familiales conservent un rôle d'amortisseur social indispensable. Beaucoup d'actions sont encouragées par les CAF sur le thème de la parentalité mais aussi de la coparentalité pour trouver des solutions aux couples séparés ou divorcés.

Un intervenant d'Ille-et-Vilaine pose le problème de la responsabilisation des parents afin d'éviter que le droit des tiers n'engendre leur éviction.

Concernant le secteur Santé, Samir RÉGRAGUI rappelle que notre mouvement est membre fondateur de l'UNAASS grâce à l'agrément qu'il a obtenu fin 2016. Il insiste sur le fait qu'il est important que nous ayons des représentants au sein des conseils territoriaux et aussi des URAASS, que nos associations doivent se concerter à cet effet, et que ces représentations peuvent être source de nouvelles adhésions. Il remercie Magali GRENOUILLEAU pour son travail qui a permis l'obtention de cet agrément et pour sa mise en œuvre.

Mme BABY fait remarquer qu'un certain nombre de nos adhérents assurent déjà ces représentations mais au titre des UDAF ; M. RÉGRAGUI lui répond qu'il reste des places à prendre et suggère que la fédération nationale fournisse à nos représentants des badges qui fassent état de leur affiliation.

Concernant le secteur de la Consommation, il est demandé à nos juristes de proposer des actions de groupe pour améliorer notre visibilité médiatique ; ces derniers encouragent les associations à leur faire des suggestions. Il est constaté partout dans le réseau une baisse de fréquentation des permanences de défense des consommateurs ; ces dernières restent toutefois indispensables car tous les litiges ne peuvent se résoudre par internet. Jamy BELKIRI rappelle qu'un litige ne peut légalement être résolu sans adhésion préalable.

Concernant le secteur Logement, Jacqueline RUAULT assistée de Jean-Jacques GUYENET fait état du rapport que Delphine BORNE a rédigé avant son départ. Mme RUAULT insiste sur l'importance de nos représentations dans le bâtiment ; M. FOLLEY envisage de proposer aux responsables associatifs concernés une formation sur les normes et la réglementation du BTP. La prochaine campagne HLM se préparera un an à l'avance, à compter de novembre 2017, en collaboration avec Kevin FOCK-YEE qui remplace en partie Delphine BORNE dans ses fonctions ; Mme RUAULT rappelle que chaque association spécialisée dans la défense des consommateurs peut désormais présenter une liste de représentants des locataires.

Focus sur 2 jeunes nouveaux salariés :

- Veronika VERNER est en charge de la mise en forme des nouveaux outils de communication, dont le magazine numérique, et du développement de notre présence sur les réseaux sociaux.
- Kevin FOCK-YEE promeut les Espaces de vie sociale au sein de notre réseau ; il aide les fédérations et associations au montage et à l'écriture des dossiers de demande d'aide auprès des Caf et propose un fonctionnement mutualisé par la mise en relation des associations concernées.

Patrick CHRÉTIEN soumet le rapport d'activité 2016 au vote de l'assemblée ; ni voix contre, ni abstention.

Le rapport d'activité 2016 est approuvé à l'unanimité

RÉFLEXION SUR LE PROJET ASSOCIATIF 2018-2021

M. HEE redit l'importance de baser ce projet sur les attentes des associations et des fédérations et non sur les impératifs des gestionnaires de la tête de réseau.

La démarche participative initiée par Messieurs HEE et GUYENET a permis de dégager un consensus, sur la base de 23 questionnaires retournés à ce jour par des fédérations, autour de trois axes principaux : l'Éducation, la Consommation et la Santé. Une deuxième phase d'interrogation des associations sera lancée pour ensuite définir, à partir des valeurs et principes ainsi identifiés, des actions qui nous caractérisent et qui seront proposées pour un projet commun à l'assemblée générale de 2018.

Monsieur HERVOT (95) précise toutefois que ce projet ne signifie pas qu'il y aura contractualisation sur des actions communes ; il ne peut s'agir que d'orientations et de mutualisation des moyens et outils.

RAPPEL SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Patrick CHRÉTIEN encourage les représentants de Familles de France à la pratique du lobbying auprès de nos parlementaires. Lecture est faite du PowerPoint préparé par Virginie DURIN afin de conseiller nos représentants pour réussir leurs entretiens avec leurs candidats aux élections.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION 2016-2017

Patrick CHRÉTIEN commente son rapport.

Il pointe la difficulté des citoyens de notre pays à se retrouver autour d'un projet commun et mobilisateur et nous appelle à lutter pour les fédérer autour de la cellule famille.

Les orientations principales proposées sont :

- Notre intervention en politique familiale fondamentale car l'action de notre précédent gouvernement se solde par une perte de 4 milliards, d'où notre investissement dans les élections présidentielle et législatives
- L'éducation de nos enfants
- La prévention en matière de santé
- La conciliation vie familiale, vie professionnelle afin de préserver la natalité
- L'animation de notre réseau au travers du développement des Espaces de Vie sociale
- L'accès au logement pour tous et la défense des consommateurs

- La reconquête de notre agrément Éducation nationale par la révision de notre projet associatif et la redéfinition de notre image
- La modernisation de notre communication par la dématérialisation de notre magazine et une meilleure utilisation des outils « réseaux sociaux ».
- L'apprentissage du fonctionnement en mode projets pour conserver nos subventions et en gagner d'autres.

Patrick CHRÉTIEN soumet celui-ci au vote ; ni voix contre, ni abstention.

Le rapport moral et d'orientation est approuvé à l'unanimité.

Clôture de l'assemblée générale vers 16 heures 30.

Patrick CHRETIEN
Président



Odile COUTAUDIER
Secrétaire générale



